

valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique, 1958-1969; et enfin, les pertes, qui ont été amorties, subies par la Société de développement du Cap-Breton au titre de l'établissement du prix du charbon, qui est une forme de subvention aux usagers de l'électricité des provinces de l'Atlantique. Ces subventions se chiffrent à 269 millions de dollars.

Outre ces subventions, monsieur l'Orateur, des prêts ont été consentis aux provinces de l'Atlantique en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique pour le transport et les centrales thermiques, ainsi qu'à l'embranchement de l'Île du Prince-Édouard, à la centrale nucléaire de Pointe Lepreau et au transport d'énergie vers Gull Island. Ce qui fait en tout 927 millions de dollars et ne comprend pas les subventions versées aux termes du programme de compensation de l'importation du pétrole, aux consommateurs des provinces de l'Atlantique directement ou indirectement, en plus des indemnités de quelque 90 millions relatives à la compensation à l'importation du pétrole pour le fonctionnement des génératrices électriques déjà mentionnées.

Le député de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan) a posé des questions à ce sujet et je crois pouvoir le satisfaire pour ce qui est de faire concorder ces deux groupes de chiffres. Le premier point concernait l'accès à de grandes usines génératrices. Le second est que l'on s'est efforcé de mettre en exploitation d'autres sources d'énergie qui ne soient pas aussi vulnérables à la montée des prix que ne l'est le pétrole lorsqu'il est sous le contrôle du cartel de l'OPEP. Évidemment, je parle de l'énergie nucléaire et de l'offre qui a été faite à la Nouvelle-Écosse. J'espère que cette province considérera qu'il y va de son intérêt d'examiner de nouveau les plans qui lui permettraient de participer à la réalisation d'une usine nucléaire, avec le concours éventuel d'autres provinces de la région.

Quant à la recherche et à l'exploitation de nouvelles sources telles que l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, j'ai parlé des subventions qui avaient été accordées pour les études relatives à la houille bleue. Des projets pilotes ont été mis en œuvre dans l'Île du Prince-Édouard pour démontrer l'utilisation des énergies solaire et éolienne. Les Îles-de-la-Madeleine auront cet été un projet pilote de captage de l'énergie éolienne qui, au coût d'environ \$250,000 fournira assez d'électricité pour éclairer quelque 600 maisons. Voilà, en résumé, les autres sources possibles de courant électrique et je crois que chacune a sa raison d'être selon les besoins particuliers de chaque localité.

L'opposition n'a pas parlé de Pétro-Canada et je peux comprendre leur réticence à lui reconnaître quelque mérite. Après tout, ils ont retardé le débat à la Chambre durant des semaines l'été dernier lorsqu'ils ont essayé d'empêcher l'adoption du bill constituant Pétro-Canada.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Je trouve très étrange qu'alors que Pétro-Canada conclut un accord avec deux autres sociétés pétrolières, consortium qui n'aurait vraisemblablement pu se constituer autrement—un accord de 25 millions de dollars par année pendant 5 ans relatif au plateau de la Nouvelle-Écosse—dans le but de stimuler la découverte de pétrole et de gaz naturel au large de cette côte, l'opposition ne dit mot. Monsieur l'Orateur, si vous vous intéressez aux projets à long terme, je vous demanderais de vous renseigner sur les activités de Pétro-Canada au large de la côte est et vous verrez qu'elles procurent de véritables avantages à l'est du Canada.

Énergie

M. Jarvis: Vous avez dit hier à la Chambre que c'était hypothétique.

M. Gillespie: Si vous vous donnez la peine de lire la question et la réponse, vous verrez que c'était tout à fait exact. Au cours des ans, le gouvernement fédéral a fourni une aide importante à l'exploitation du charbon dans les provinces de l'Atlantique, et à juste titre. Le gouvernement espère pouvoir aider les consommateurs de ces provinces à utiliser leurs propres ressources énergétiques. Il faut cependant reconnaître que ce charbon a, dans certains cas, une haute teneur en soufre. J'aimerais savoir comment les députés de l'opposition justifieraient l'utilisation d'un charbon hautement sulfuré dans un milieu urbain très peuplé.

● (1620)

M. Forrestall: Le ministre s'inquiète-t-il de l'environnement?

M. Gillespie: Je parle des préoccupations pour l'environnement. Bien des gens dans les provinces atlantiques, surtout dans les régions urbaines, sont préoccupés par l'environnement. Le député ne l'est peut-être pas, mais je suis certain que beaucoup de ses commettants le sont.

J'ai parlé souvent à la Chambre de la nécessité de conserver l'énergie. J'aimerais pouvoir dire que toutes les provinces de la région atlantique ont fait de la conservation une de leurs grandes priorités. Malheureusement, je ne suis pas certain qu'elles prennent la conservation à cœur. Sans les nommer, je puis dire que certains gouvernements hésitent à accepter les suggestions du gouvernement fédéral en matière de conservation. Je veux parler des limites de vitesse, qui sont importantes.

Je ne pense pas que la région atlantique se soit dotée d'un programme complet de normes d'isolation ou de code de construction. Si les coûts de chauffage sont élevés dans la région atlantique, les gens devraient se demander pourquoi il n'y a pas de code de la construction et pourquoi les gouvernements provinciaux n'ont pas établi de normes d'isolation. Pourquoi n'ont-ils pas insisté sur certaines normes d'isolation?

M. Hogan: Mais ils l'ont fait.

M. Gillespie: S'ils sont en place, il n'est pas clair qu'ils soient bien appliqués. Je pense que mon temps tire à sa fin, monsieur l'Orateur.

Des voix: Continuez.

M. Gillespie: Je veux parler du point qu'a soulevé le député de Halifax (M. Stanfield). Il a dit que nous devrions travailler avec les provinces. Je lui assure que nous désirons ardemment travailler avec elles et que nous avons pris des initiatives dans ce sens par le passé. Nous avons essayé de les intéresser à l'interconnexion des réseaux. Nous avons essayé d'établir avec elles de nouveaux règlements concernant les ressources existantes au large de la côte. Je reconnais que les progrès ont été lents. Les règlements concernant le forage au large des côtes sont pour ainsi dire bloqués depuis deux ans. J'espère que ce problème, qui touche Terre-Neuve peut-être de façon unique et met en jeu le gouvernement fédéral et les autres provinces maritimes, sera résolu cet été.

J'assure au député que le gouvernement fédéral désire ardemment arriver à établir les règlements. J'espère que cette difficulté pourra être surmontée. Jusqu'à ce qu'elle le soit, les compagnies de pétrole ne seront pas beaucoup intéressées à forer au large des côtes de l'Est du Canada. Elles attendront, et ce n'est pas dans l'intérêt des gens des provinces atlantiques. Nous voulions examiner avec les